Griff'Activ

Désinfection des griffes
Désinfection des brosses Robot de traite.

1. PROPRIÉTÉS :

GRIFF'ACTIV est un produit spécialement étudié pour désinfecter les griffes des faisceaux trayeurs évitant ainsi l'infection des vaches saines après la traite des vaches leucocytaires ou présentant des mammites. Action préventive, désinfection du matériel.
GRIFF'ACTIV évite la propagation des germes par le faisceau trayeur.
GRIFF'ACTIV convient pour le nettoyage en robot de traite avec les brosses à rotation inversée.
L'action mécanique des brosses permet un nettoyage optimal, même sur souillures sèches et collées. GRIFF'ACTIV permet la désinfection des brosses après chaque nettoyage de trayons.
GRIFF'ACTIV permet également la désinfection par pulvérisation et trempage des griffes des machines à traire lors de la traite entre deux animaux pour éviter les contaminations croisées entre animaux malades.

GRIFF'ACTIV est soutenu au niveau du règlement Biocide 528/2012 en TP3 et enregistré sous SIMMBAD sous le n°50964.
Utilisable en agriculture biologique*.

2. MODE D'EMPLOI et CARACTÉRISTIQUES MICROBIOLOGIQUES :

Après la traite d'une vache infectée, tremper les griffes du faisceau trayeur dans la solution de **GRIFF'ACTIV**, dans l'intervalle entre deux vaches.
Laisser tremper le temps indiqué dans le tableau.
Rincer dans un autre seau avec de l'eau propre et saine.
Avant de brancher la vache suivante bien égoutter le faisceau trayeur.
ATTENTION : Ne pas aspirer la solution

Suivre les recommandations du fabriquant de robot pour les conditions d'utilisation du produit.

Usages	Bactéricide		Levuricide		Fongicide		Virucide (sur ECBO + virus de la **vaccine***)	
	à 10°C pour l'ensemble des normes							
	Conditions	Dosage	Conditions	Dosage	Conditions	Dosage	Conditions	Dosage
Pulvérisation	EN 14349 3 mn	0,6%	EN 16648 1 mn	1%			EN 14675 5 mn **5 mn**	0,5% **0,1 % ***
Trempage	EN 14349 15 mn	0,4%	EN 16438 15 mn	1%	EN 16438 15 mn	1%	EN 14675 15 mn 5 mn **5 mn**	0,1% 0,5% **0,1 %***
Circuit	EN 1656 15 mn	0,3%	EN 1657 15 mn	2%	EN 1657 15 mn	2%	EN 14675 15 mn	0,1%

Bactéricidie souches testées :
Staphylococcus aureus ATCC 6538
Pseudomonas aeruginosa ATCC 15442
Enterococcus hirae ATCC 10541
Proteus Vulgaris ATCC 13315

Levuricidie souche testée :
Candida albicans ATCC 10231

Fongicidie souche testée :
Aspergillus brasiliensis ATCC 16404

Virucidie virus testé :
Bovine Enterovirus Type 1 ATCC VR-248 (ECBO)

3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide incolore
Odeur	Piquante
pH :	1,00
Densité :	1,12 +/- 0,02
Propriétés :	Miscible à l'eau en toute proportion, inodore aux doses préconisées.
Substance active :	Acide péracétique (N° CAS 79-21-0) à 5,3% (soit 60 g/L).
Stockage :	Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel. Durée d'utilisation optimale 12 mois.
TP	TP03 - Produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire.
Type de préparation :	SL - Concentré soluble.

4. CONDITIONNEMENTS :

Disponible en :
- Bidon de 20 KG. Réf. 001135273.
- Fût de 65 KG. Réf. 00113523.
- Fût de 200KG. Réf. 001135222.

Le pictogramme EVPHEL, présent sur les étiquettes de ces produits, indique que l'emballage usagé peut-être éliminé via le service de collecte proposé par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

5. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel.
Produit étiqueté H290, éviter tout contact avec les métaux.
Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°1352) : + 33 (0)3 83 22 50 50, N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59
Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr
Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.
Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.
Utiliser les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
** Produit utilisable en agriculture biologique conforme au règlement (UE) 2018/848 (et ses amendements).*
N° de révision : 7/03/2022 (V4.4)1352